

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 février 2021

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Approbation des travaux de rénovation énergétique pour les écoles élémentaires des Clos Saint-Marcel, des Blagis et du centre de loisirs des Blagis – demande de subvention

Rapporteur : Chantal Brault

La Ville a engagé un programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux pour développer l'avenir durable du territoire par l'amélioration de leur performance thermique, l'objectif étant l'atteinte d'une réduction de 40% de la consommation énergétique.

Le point de départ du programme s'est concrétisé par un audit énergétique et technique de trois sites : l'école des Clos Saint-Marcel, l'école élémentaire des Blagis et le centre de loisirs des Blagis.

Pour ce faire, la Ville a fait appel à une société spécialisée, qui a rendu un rapport qui permet de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du plan de relance. Le taux de subvention à ce titre s'élève à 80 % du montant HT de la dépense.

La première opération concerne **l'école des Clos Saint-Marcel**.

Le coût prévisionnel des travaux correspondants s'élève à 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC. Le montant maximum de la subvention s'élève donc à 640 000 €. Il est ainsi envisagé d'atteindre un niveau de « rénovation énergétique » en mettant en place un plan de comptage énergétique, en isolant les planchers bas sur vide sanitaire, en reprenant l'isolation des faux plafonds, en isolant les murs par l'extérieur, et en remplaçant les menuiseries existantes et d'améliorer la performance de l'éclairage.

Ces travaux permettront :

- de passer d'une classe énergie D à C,
- de passer d'une classe climat D à C,
- d'économiser annuellement 51 % de l'énergie consommée aujourd'hui,
- d'éviter 54 % des émissions de rejets de CO2 actuels,
- d'améliorer le confort des occupants en hiver et en été.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance, la Ville a déposé, deux dossiers de demande de subvention portant sur la rénovation énergétique de **l'école élémentaire des Blagis** (coût prévisionnel de 1 901 214 € HT) et **du centre de loisirs des Blagis** (coût prévisionnel 802 200 € HT).

Sur ces deux sites, l'ambition est encore plus élevée puisque c'est une « ambition facteur 4 » qui est visée. Outre les travaux sus cités, il est ambitionné de mettre en place une ventilation double-flux avec récupération d'énergie sur l'air extrait ainsi qu'une production d'énergie renouvelable par la mise en place de panneaux photovoltaïques et d'une chaudière biomasse, commune aux deux bâtiments en lieu et place de la chaudière gaz actuelle datant de 2001.

Les objectifs attendus sont :

Pour l'école élémentaire des Blagis :

- de passer d'une classe énergie D à C,
- de passer d'une classe climat D à B,
- d'économiser annuellement 44 % de l'énergie consommée aujourd'hui,
- d'éviter 96 % des émissions de rejets de CO2 actuels,
- d'améliorer le confort des occupants en hiver et en été.

Pour le Centre de loisirs des Blagis :

- de passer d'une classe énergie D à C,
- de passer d'une classe climat D à B,
- d'économiser annuellement 31% de l'énergie consommée aujourd'hui,
- d'éviter 93 % des émissions de rejets de CO2 actuels,
- d'améliorer le confort des occupants en hiver et en été.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'école des Clos Saint-Marcel, de l'école élémentaire des Blagis et du centre de loisirs des Blagis et d'approuver la demande de subvention d'un montant maximum pouvant être accordé par la préfecture des Hauts-de-Seine, dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du plan de relance.